conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Niacinamide 0487848

Version 3.0 Date de révision 31.08.2016 Date d'impression 31.07.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Niacinamide

Numéro d'Enregistrement

REACH

: 01-2119968268-22

Nom de la substance : 3-Pyridinecarboxamide

No.-CAS : 98-92-0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

mélange

Utilisation de la substance/du : Ingrédient pour produits pharmaceutiques, Destiné à l'enrichissement des aliments, Ingrédient/additif pour compléments

alimentaires, Ingrédient pour produits cosmétiques

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DSM Nutritional Products Europe Ltd

> PO Box 2676 4002 Basel

Téléphone : +41618157777 : +41618157770 Téléfax

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sds.nutritionalproducts@dsm.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 848 00 11 77 (Carechem 24 International)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence Prévention:

> P264 Se laver la peau soigneusement après ma-

> > nipulation.

P280 Porter un équipement de protection des

yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

> YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



 Niacinamide
 0487848

 Version 3.0
 Date de révision 31.08.2016
 Date d'impression 31.07.2019

de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Conti-

nuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

Autres dangers

Risque d'explosion de poussière.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Synonymes : nicotinic acid amide

Vitamin PP

Brève description du produit : Substance

Formule moléculaire : C6 H6 N2 O

3.1 Substances

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
nicotinamide	98-92-0 202-713-4	>= 90 - <= 100

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la

peau

: Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme spécifique connu.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Niacinamide 0487848 Version 3.0 Date de révision 31.08.2016 Date d'impression 31.07.2019

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-: Eau Mousse priés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Aucun(e) à notre connaissance.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Prenez garde au risque d'explosion de la poussière.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Éviter la formation de poussière.

Éviter l'inhalation de la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Les dispositions concernant l'élimination sont consultables à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-

sion

Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter l'accumu-

lation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains

avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Niacinamide 0487848

Version 3.0 Date de révision 31.08.2016 Date d'impression 31.07.2019

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les

: Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

aires de stockage et les con-

teneurs

Température de stockage : < 25 °C

recommandée

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Non applicable

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
nicotinic acid amide	Utilisation industrielle	Inhalation	Long terme - effets systémiques	43,75 mg/m3
	Utilisation pro- fessionnelle	Inhalation	Long terme - effets systémiques	21,88 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg mc/j
	Utilisation pro- fessionnelle	Ingestion	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg mc/j

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
nicotinic acid amide	Eau douce	1 mg/l
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,1 mg/l
	Sédiment marin	0,11 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	423,5 mg/l
	Sol	0,33 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

: Lors du choix d'un type de gants de protection approprié, tenir compte des caractéristiques de risque du produit et des

conditions de travail particulières.

Matière pour gants: par exemple caoutchouc nitrile

Protection de la peau et du

corps

: Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un

4/22 MSDS CH/FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Niacinamide0487848Version 3.0Date de révision 31.08.2016Date d'impression 31.07.2019

respirateur avec un filtre homologué.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : cristallin(e), poudre

Couleur : blanc
Odeur : inodore

Seuil olfactif : Pas d'information disponible.

pH : 6,0 - 7,5 (50 g/l, 20 °C)

Point/intervalle de fusion : 128 - 131 °C

Point/intervalle d'ébullition : 224 °C (à 20 hPa)

Point d'éclair : 182 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : pas hautement inflammable (Méthode: Inflammabilité

(solides))

Peut former des concentrations de poussière combustibles

dans l'air.

Pression de vapeur : 0,00045 hPa (25 °C; OCDE ligne directrice 104)

Densité de vapeur relative : Non applicable

Densité : 1,4 g/cm3 (à 25 °C)

Hydrosolubilité : 500 g/l (25 °C) Solubilité dans d'autres sol- : Éthanol: 660 g/l

vants

/ants

Éther diéthylique: env.10 g/l

Glycérol: soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow -0,38 (20 °C; OCDE ligne directrice 107)

Température d'auto-

inflammabilité

: Aucune auto-inflammation n'a été constatée à des températures inférieures au point de fusion dans le four Grewer.

Décomposition thermique : Non pertinent Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Indice de combustibilité : 2 (23 °C)

: 2 (100 °C)

Classe d'explosibilité de

poussière

: St(H)2 (Échantillon broyé, Valeur médiane de l'échantillon testé 0,041 mm, Perte à la dessiccation 0,5 %; La valeur a été

déterminée dans le tube de Hartmann modifié.)

Énergie minimale d'ignition : 3 - 10 mJ (Échantillon broyé, Valeur médiane de l'échantillon

testé 0,041 mm, Perte à la dessiccation 0,5 %, EN 13821) L'Énergie minimale d'inflammation (EMI) d'un mélange pous-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Niacinamide 0487848 Version 3.0 Date de révision 31.08.2016 Date d'impression 31.07.2019

> sière/air dépend de la taille des particules, de la teneur en eau et de la température de la poussière : plus la poussière est

fine et sèche, plus l'EMI est faible.

: Remarque générale : les caractéristiques de l'explosion de poussière indiquées ne valent que pour ce produit et dépen-

dent des paramètres de l'échantillon.

Résistivité volumique de la

poudre

: env. 5E+09 Ohmm (Échantillon de produit, Valeur médiane de

l'échantillon testé 0,170 mm, Perte à la dessiccation 0,2 %)

Température minimale d'inflammation d'un mélange

air/poussière

Poids moléculaire

: 480 °C (Valeur médiane de l'échantillon testé 0,170 mm)

Déterminé dans le four BAM

: 122,13 g/mol

Taille des particules : <= 10 % < 0,050 mm

Constante de dissociation : pKa 3,35

Sensibilité aux chocs : Pas sensible aux chocs.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Des acides et des bases Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.500 mg/kg

> (OCDE ligne directrice 423) : DL50 (Souris): 2.500 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg (OCDE ligne directrice 402)

> 6/22 MSDS CH/FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Niacinamide		0487848
Version 3.0	Date de révision 31.08.2016	Date d'impression
		31.07.2019

Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau (Lapin, OCDE ligne directrice 404)

: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes

sensibles.

Irritation des yeux : Irritation modérée des yeux (Lapin, OCDE ligne directrice 405)

: Irritant pour les yeux.

Cancérogénicité : (Souris)

N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations

animales.

Génotoxicité in vitro : non mutagène (Test de Ames, OCDE ligne directrice 471)

: non génotoxique (Test d'aberration chromosomique in vitro,

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

OCDE ligne directrice 473)

Génotoxicité in vivo : non génotoxique (Test du micronucleus in vivo, Souris, OCDE

ligne directrice 474)

Toxicité pour la reproduction : Pas d'indication d'effets indésirables sur la fertilité connue

Tératogénicité : non tératogène

(Lapin, Oral(e), OCDE ligne directrice 414)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Exposition aiguë)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposi-

tion répétée

: NOAEL (Oral(e), Rat, 28 jr) : 215 mg/kg mc/j

Étude de toxicité subaiguë (28 jours)

(OCDE ligne directrice 407)

Expérience de l'exposition

humaine

: DJR (= dose journalière recommandée) 15 - 18 mg

Information supplémentaire : Peut irriter le système respiratoire.

Toxicité par aspiration : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspi-

ration

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons : Poecilia reticulata (Guppie)

7/22 MSDS CH/FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Niacinamide 0487848 Version 3.0 Date de révision 31.08.2016 Date d'impression 31.07.2019

> CL50 (96 h) > 1.000 mg/l(OCDE ligne directrice 203)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

CE50 (24 h) > 1.000 mg/l

tiques

(OCDE Ligne directrice 202)

: Daphnia magna (Grande daphnie)

Toxicité pour les algues

: Desmodesmus subspicatus (algues vertes)

CI50 (72 h) > 1.000 mg/l(OCDE Ligne directrice 201)

Toxicité pour les bactéries

: Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)

EC10 (18 h) 4.235 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.

95 % (28 jr)

(OCDE ligne directrice 301E)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow -0,38 (20 °C ; OCDE ligne directrice 107)

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compar- : Donnée non disponible timents environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation : La substance ne satisfait pas les critères PBT

: La substance ne satisfait pas les critères vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique sup-

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

plémentaire

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une

entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés Eliminer comme produit non utilisé.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Niacinamide		0487848
Version 3.0	Date de révision 31.08.2016	Date d'impression
		31.07.2019

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le

transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

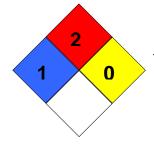
Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

NFPA Classification : Danger pour la santé: 1

Risque d'incendie: 2 Danger de réactivité: 0



15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %;

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



31.07.2019

Niacinamide0487848Version 3.0Date de révision 31.08.2016Date d'impression

GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC -Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants: LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test: LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Niacinamide 0487848

Version 3.0 Date de révision 31.08.2016 Date d'impression 31.07.2019

Annexe

	Titre du scénario d'exposition	
SE 1:	Formulation	
SE 2:	Utilisé dans les produits pour les soins d'hygiène corporelle. / Utilisation professionnelle	Ī
SE 3:	Cosmétiques et produits de soins à usage privé	Ī

Abréviations

ART = Advanced REACH Tool

SE = Scénario d'exposition

PEC = Concentration de l'exposition prévue

RCR = Rapport de caractérisation du risque: « Niveau d'exposition/DNEL » ou « CPE/CPSE »

11 / 22

MSDS_CH / FR

1. Description du scénario

Groupes d'utilisateurs principaux : SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en

tant que telles ou en préparations sur sites industriels : PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition Catégories de processus

improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastil-

lage, compression, extrusion, granulation

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de rejet dans l'environ-

nement

: **ERC2**: Formulation de préparations

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:

Quantité utilisée

Quantité journalière par site : <= 0.5 tQuantité annuelle par site : <= 100 t

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit du cours d'eau de surface : 18.000 m3/d

récepteur

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Facteur d'Emission ou de Libéra-: 2,5 %

tion: Air

Facteur d'Emission ou de Libéra-: 2%

tion: Eau

Facteur d'Emission ou de Libéra-: 0.01 %

tion: Sol

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des : Station municipale de traitement des eaux usées

Eaux Usées

Débit de l'effluent de la station de : 2.000 m3/d traitement des eaux usées

: 87,4 % Efficacité (d'une mesure)

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Méthodes d'élimination : Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination confor-

mément à la réglementation locale.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article

Forme Physique (au moment de

l'utilisation)

: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jus-

qu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).

: Substance solide

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : <= 8 heures / jour

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Utilisation à l'intérieur

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Veiller à une ventilation adéquate.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2, PROC3, PROC13, PROC15

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article

Forme Physique (au moment de

l'utilisation)

: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jus-

qu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).

: Substance solide

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : <= 8 heures / jour

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Utilisation à l'intérieur

Conditions et mesures techniques

Veiller à une ventilation adéquate.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article

Forme Physique (au moment de l'utilisation)

: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jus-

qu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).

: Substance solide

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : <= 8 heures / jour

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Utilisation à l'intérieur

Conditions et mesures techniques

Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique. (Efficacité (d'une mesure): 30 %)

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article

Fréquence et durée d'utilisation

Forme Physique (au moment de l'utilisation)

: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jus-

qu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
: Substance solide

,

Fréquence d'utilisation : <= 8 heures / jour

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Utilisation à l'intérieur

Conditions et mesures techniques

Assurer une ventilation adéquate.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

2.6 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article

Forme Physique (au moment de

l'utilisation)

: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jus-

qu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).

: Substance solide

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : <= 8 heures / jour

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Utilisation à l'intérieur

Conditions et mesures techniques

Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). (Efficacité (d'une mesure): 70 %)

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

2.7 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8b, PROC9

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article

Forme Physique (au moment de l'utilisation)

,

: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jus-

qu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).

: Substance solide

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : <= 8 heures / jour

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Utilisation à l'intérieur

Conditions et mesures techniques

Assurer une ventilation adéquate.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

2.8 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC14

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).

: Substance solide

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : <= 8 heures / jour

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Utilisation à l'intérieur

Conditions et mesures techniques

Assurer une ventilation adéquate.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Contribution au Scénario	Méthodes d'Evaluation de l'Exposi- tion	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposi- tion (PEC)	RCR
ERC2	EUSES		Eau douce		0,065 mg/l	0,065
			Sédiment d'eau		0,332 mg/kg poids	0,3
			douce		sec	
			Eau de mer		0,007 mg/l	0,065
			Sédiment marin		0,033 mg/kg poids	0,3
					sec	
			Station de traitement		0,632 mg/l	< 0,01
			des eaux usées			
			Sol		0,027 mg/kg poids	0,081
					sec	

Travailleurs

Contribution au Scé- nario	Méthodes d'Evaluation de l'Exposi- tion	Conditions spécifiques	Valeur	Niveau d'exposi- tion	RCR
PROC1	ECETOC TRA	Travailleur (Industrie)	Inhalation : à long terme, systémique	0,01 mg/m ³	< 0,01
PROC1			Dermique : long terme, systémique	0,007 mg/kg mc/j	< 0,01
PROC2, PROC3, PROC13, PROC15	ECETOC TRA	Travailleur (Industrie)	Inhalation : à long terme, systémique	5 mg/m³	0,114
PROC2, PROC3, PROC13, PROC15			Dermique : long terme, systémique	<= 2,7 mg/kg mc/j	<= 0,22
PROC4	ECETOC TRA	Travailleur (Industrie)	Inhalation : à long terme, systémique	35 mg/m³	8,0
PROC4			Dermique : long terme, systémique	1,4 mg/kg mc/j	0,11
PROC5	ECETOC TRA	Travailleur (Industrie)	Inhalation : à long terme, systémique	25 mg/m³	0,57
PROC5		·	Dermique : long terme, systémique	2,7 mg/kg mc/j	0,22
PROC8a	ECETOC TRA	Travailleur (Industrie)	Inhalation : à long terme, systémique	15 mg/m³	0,34
PROC8a			Dermique : long terme, systémique	2,7 mg/kg mc/j	0,22
PROC8b, PROC9	ECETOC TRA	Travailleur (Industrie)	Inhalation : à long terme, systémique	<= 25 mg/m³	<= 0,57

PROC8b, PRO)C9		Dermique : long terme, systémique	<= 2,7 mg/kg mc/j	<= 0,22
PROC14	ECETOC TRA	Travailleur (Industrie)	Inhalation : à long terme, systémique	10 mg/m³	0,23
	IIVA	(IIIdusiiie)	terrie, systerrique		
PROC14			Dermique : long	0,7 mg/kg mc/j	0,06
			terme, systémique		

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

EUSES = EUSES Version 2.1.2

SE 2 : Utilisé dans les produits pour les soins d'hygiène corporelle. / Utilisation professionnelle

1. Description du scénario

Groupes d'utilisateurs principaux

: **SU 22:** Utilisations professionnelles: Domaine public (adminis-

tration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégories de processus

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastil-

lage, compression, extrusion, granulation

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants

de fabrication en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a

Caractéristiques du produit

Quantité annuelle par site (Msafe)

Remarques

: 999.000 kg

Msafe représente la quantité maximale de substance ou de produit que l'on peut utiliser sans danger conformément aux conditions décrites dans la rubrique environnementale du

scénario d'exposition.

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 365 jours/ an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit du cours d'eau de surface

récepteur

: 18.000 m3/d

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Facteur d'Emission ou de Libéra-: 0%

tion: Air

Facteur d'Emission ou de Libéra-

: 100 %

tion: Eau

Facteur d'Emission ou de Libéra-

: 0%

tion: Sol

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des : Station municipale de traitement des eaux usées

Eaux Usées

Débit de l'effluent de la station de

: 2.000 m3/d

traitement des eaux usées

Efficacité (d'une mesure) : 87,4 %

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Méthodes d'élimination : Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination confor-

mément à la réglementation locale.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC14, PROC15

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article

qu'à 5 %.

Forme Physique (au moment de

: Mélange solide, Empoussièrement: Faible

: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jus-

l'utilisation)

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : <= 8 heures / jour

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Utilisation à l'intérieur

Conditions et mesures techniques

Aucune mesure spécifique de gestion du risque n'est exigée.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Contribution au Scénario	Méthodes d'Evaluation de l'Exposi- tion	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition (PEC)	RCR
ERC8a	EUSES		Eau douce		0,005 mg/l	< 0,01
			Sédiment d'eau		0,028 mg/kg poids	0,025
			douce		sec	
			Eau de mer		0,0005 mg/l	< 0,01
			Sédiment marin		0,003 mg/kg poids	0,025
					sec	
			Station de traitement		0,035 mg/l	< 0,01
			des eaux usées			
			Sol		0,007 mg/kg poids	0,02
					sec	

Travailleurs

Contribution au Scé- nario	Méthodes d'Evaluation de l'Exposi- tion	Conditions spécifiques	Valeur	Niveau d'exposi- tion	RCR
PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC14, PROC15	ART	Travailleur (Professionnel)	Inhalation : à long terme, systémique	<= 5 mg/m³	<= 0,23
Cf. ci-dessus	ECETOC TRA		Dermique : long terme, systémique	<= 2,7 mg/kg mc/j	<= 0,22

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Niacinamide 0487848

Version 3.0 Date de révision 31.08.2016 Date de dernière parution: 26.02.2014

SE 3 : Cosmétiques et produits de soins à usage privé

1. Description du scénario

: SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés Groupes d'utilisateurs principaux

(= public général = consommateurs)

Catégorie de produit chimique PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels

Catégories de rejet dans l'environ-

nement

: ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants

de fabrication en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:

: 999.000 kg

ERC8a

Quantité annuelle fournie pour l'

(les) usage(s) des consommateurs

(Msafe)

Remarques : Msafe représente la quantité maximale de substance ou de

> produit que l'on peut utiliser sans danger conformément aux conditions décrites dans la rubrique environnementale du

scénario d'exposition.

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 365 jours/ an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

: 18.000 m3/d

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

: 0%

Facteur d'Emission ou de Libéra-

tion: Air

Facteur d'Emission ou de Libéra-

: 100 %

tion: Eau

Facteur d'Emission ou de Libéra-

: 0%

tion: Sol

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Eaux Usées

Type de Station de Traitement des : Station municipale de traitement des eaux usées

Débit de l'effluent de la station de

: 2.000 m3/d

traitement des eaux usées

Efficacité (d'une mesure) : 87,4 %

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur

élimination

Méthodes d'élimination : Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination confor-

mément à la réglementation locale.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Contribution au Scénario	Méthodes d'Evaluation	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposi- tion	RCR
	de l'Exposi- tion				(PEC)	

MSDS CH/FR 21 / 22

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Niacinamide
Version 3.0

Date de révision 31.08.2016

Date de dernière parution: 26.02.2014

ERC8a	EUSES	Eau douce	0,005 mg/l < 0,01
		Sédiment d'eau	0,028 mg/kg poids 0,025
		douce	sec
		Eau de mer	0,0005 mg/l < 0,01
		Sédiment marin	0,003 mg/kg poids 0,025
			sec
		Station de traitement	0,035 mg/l < 0,01
		des eaux usées	
		Sol	0,007 mg/kg poids 0,02
			sec

Il n'est pas nécessaire d'évaluer le risque auquel le consommateur est exposé car ce risque est déjà couvert par la directive 76/768/CEE concernant les produits cosmétiques.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

EUSES = EUSES Version 2.1.2